

Enfants placés : Apprentis d'Auteuil tâte le terrain

La fondation n'était pas présente en Anjou, en termes de protection de l'enfance. Elle prendra en charge des enfants placés, essentiellement dans les secteurs de Cholet et de Saumur.

Elle fait partie des huit associations que le conseil départemental a retenues dans son appel à projets impliquant la réorganisation de la protection de l'enfance. Comme SOS Villages d'enfants, l'association Apprentis d'Auteuil n'intervenait pas, jusqu'à maintenant, dans le département pour accueillir et accompagner des enfants placés sur décision de justice. « Nous avions la volonté de nous engager dans le Maine-et-Loire, cela s'inscrivait dans une complémentarité », souligne Isabelle David-Lairé, directrice régionale Nord-Ouest d'Apprentis d'Auteuil, basée à Nantes.

Depuis l'annonce du Département, face à des décisions impliquant la disparition de plusieurs structures et une forte mobilisation (NDLR, encore lundi avec 1 800 manifestants dans la rue), cette responsable avait préféré laisser passer quelques semaines avant de s'exprimer sur le sujet.

A-t-elle été surprise de la méthode choisie par Christian Gillet, président du Département ? Elle ne souhaite pas se positionner, mais souligne : « Rebattre les cartes à ce point, je n'avais jamais vu ça. Ailleurs, j'ai plutôt vu des départements rassembler des associations pour leur présenter une réorganisation et une recombinaison de l'offre... Vraisemblablement, ici, il y a eu une incapacité à se mettre d'accord autrement. »

Implantée en France métropolitaine et en outre-mer, la fondation catholique, reconnue d'utilité publique, a été choisie pour des 53 places diversifiées dans l'Ouest Anjou (Cholet), et 50 autres dans l'Est (Saumur), plus pour six mesures de placement éducatif à domicile dans le secteur de Segré. Dans le contenu de l'appel à projets, « il était fait état des postures éducatives attendues, des



Michel Coutable, directeur d'établissements à Loches (Indre-et-Loire), et Isabelle David-Lairé, directrice régionale Nord-Ouest d'Apprentis d'Auteuil basée à Nantes.

éléments qui font écho chez nous ».

« De l'immobilier va être vacant »

A l'heure qu'il est, tout reste à écrire. En premier lieu, les sites sur lesquels Apprentis d'Auteuil ouvrira des internats classiques – appelés maisons d'enfants à caractère social – et des lieux d'accueil « pour des jeunes présentant des problématiques plus compliquées ».

Isabelle David-Lairé évoque des premiers contacts pris avec les associations existantes, appelées à disparaître. « De l'immobilier va être vacant. » L'idée : « Relayer de l'existant de cette ampleur nous impose de réfléchir à la manière dont on

va faire ensemble, pour que ça se passe au mieux avec les enfants et les familles. »

La question des ressources humaines sera aussi au cœur des discussions, assure la directrice régionale : « Notre démarche s'inscrit dans une continuité de parcours. Cela signifie : avec les travailleurs sociaux qui agissent et vivent dans le Maine-et-Loire. Nous aurons besoin d'une centaine de salariés. »

Si la fondation catholique n'a « aucun devoir juridique » de reprendre le personnel qui se retrouvera sur le carreau, « nous ne pourrions faire sans, en termes de réseaux de partenaires ». Michel Coutable, directeur des établissements sociaux

Sainte-Jeanne-d'Arc, à Loches (Indre-et-Loire), assure qu'Apprentis d'Auteuil compte dans ses effectifs « 80 % de personnes diplômées, des profils juniors et seniors. Une mixité d'âges est indispensable ». Il ajoute : « Nous nous donnerons les moyens de rencontrer chaque personne, d'analyser chaque situation individuelle. »

Tous deux assurent vouloir privilégier « le dialogue. Le temps du choc était nécessaire, nous sommes à disposition ». Ils estiment à environ 18 mois le temps indispensable pour mettre en œuvre l'ensemble de leur projet.

Nathalie HAMON.

Il a tué d'un coup de fusil : 8 ans de prison

Ce Chemillois a atteint la victime lors d'une altercation à son domicile. Sa thèse de l'accident n'a pas été retenue par le jury.

Jusqu'au bout, il reste tassé sur son banc. La tête rentrée dans les épaules, le visage grave. Avere en mots. Yves Rey, 65 ans, a fini, hier, son procès devant la cour d'assises du Maine-et-Loire, comme il l'avait commencé. Sans s'épancher.

Jugé pour avoir tué d'un coup de fusil en pleine tête un visiteur qui s'en prenait, chez lui, à Chemillé dans les Mauges, à un ami, il a campé sur sa position. « J'ai levé mon fusil pour tirer au plafond », martèle-t-il. « On avait affaire à des gens d'une brutalité extrême, détaille son avocat, M^e Patrick Descamps, qui plaide la thèse de l'accident, un homicide involontaire. Tout allait vite. Il était affolé. Ce qu'il voulait, c'était de mettre fin aux violences, les faire fuir. »

Une théorie mise à mal par les experts venus déposer mardi matin. Tour à tour, le professeur Clotilde Maillard, médecin légiste, et l'expert en balistique Stéphane Malnoë, ont démontré que cette version avait du plomb dans l'aile. « La trajectoire d'avant en arrière, légèrement horizontale, légèrement descendante », a décrit le médecin. Avec un tireur d'1,52 m et une victime d'1,70 m touchée à la joue, difficile d'imaginer un geste accidentel, au cours d'un mouvement remontant vers le plafond, à moins de 2 m de la cible. « Très peu probable », ont conclu les deux spécialistes.

Occasion ratée

« Rien d'autre qu'un système de défense », souffle l'avocat général Olivier Tcherkessoff. Qui s'interroge : « Je me suis demandé si on ne s'était pas trompé. » En suivant les débats, il penche pour la thèse du meurtre, sans plus pouvoir la défendre. « L'acte est clairement volontaire. L'arme était bien tenue à l'épaule. » Il requiert six à huit ans de prison. Et voit, dans ce procès, « une

occasion de dire la vérité ». Occasion ratée.

L'accident ? M^e Pascal Rouiller n'y croit pas non plus une seconde. Il rappelle la bagarre, l'ami de l'accusé, roué de coups par les deux intrus, dont la victime. « Vous avez décidé de vous armer. D'aller chercher son fusil derrière la porte. De le charger. Vous avez épaulé. Vous avez eu une réelle hésitation. Mais il y a eu ce dernier coup de pied. » Auquel le coup de feu aurait répondu.

La suite ? Yves Rey se réfugie derrière ses trous de mémoire. Pourtant, après son geste, il a pris le temps de cacher la douille. De ranger le fusil dans son étui. Il a bu plusieurs verres d'épine, mélange de vin et de liqueur.

M^e Brigitte Sublard, en défense, tente d'adoucir les traits de son client : « Un petit bonhomme cadencé, trop bon », victime de « gens entrés chez lui avec une certaine violence ». Elle se heurte à l'image de la victime, brandie par M^e Rouiller. Et aux descriptions sensibles des avocats des parties civiles. « La main sur le cœur, prêt à rendre service, assure M^e Xavier Rabu. Il prêtait main-forte », quand le drame est survenu.

Dans une mise jolie mise en abîme, M^e Isabelle Oger-Ombredane rappelle que le jeune homme, mort à 27 ans, laisse derrière lui un garçon de 4 ans. « La fatalité. La victime a perdu son père jeune, pour alcoolisme. Il n'est jamais facile de se construire sans père. C'est ce à quoi va être confronté son fils. »

La cour d'assises condamne Yves Rey à huit ans de prison. A sa sortie, il lui sera interdit de détenir une arme pendant quinze ans. A l'annonce du verdict, l'accusé ne bronche pas. Taiseux, mais salué par des amis venus lui dire au revoir.

Josué JEAN-BART.

Les manifestants au Festival d'Anjou



Une quarantaine de manifestants sont restés aux portes du château de Plessis-Macé.

Lundi, 1 800 salariés d'association de la protection de l'enfance ont manifesté à Angers contre le projet de réorganisation du conseil départemental, qui a mis en place un appel à projets. Une quarantaine de salariés sont venus exposer leurs revendications jusqu'au Festival d'Anjou, dont c'était l'inauguration lundi soir. Ils étaient attendus par cinquante gen-

darmes et une demi-compagnie de CRS.

Le dialogue avec Christian Gillet, président du conseil départemental – qui finance et organise le festival d'Anjou – a tourné court. Il a rapidement gagné le château, pour prononcer son discours inaugural, tandis que les manifestants continuaient à égrener leurs revendications.

Appel à projets : la justice va être saisie

La décision a été prise mercredi dernier. Avec les conseils de plusieurs avocats, le conseil d'administration de l'association Arpège 49 a décidé de saisir le tribunal administratif de Nantes pour contester l'appel à projets de Christian Gillet, président du conseil départemental.

A terme, les deux foyers Rive Bleue et Tournemine, que gère l'Arpège 49, disparaîtront du paysage. Ce qui signifie la fin de l'histoire d'une association qui accueille et accompagne des enfants placés dans le département depuis 188 ans.

Comme le dénonce l'Union inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) des Pays de la Loire, Yves Spiesser, président d'Arpège 49, parle de « détournement de la procédure de l'appel à

projets, complètement inique et injuste ». Il met en cause Christian Gillet. « Le Gape 49, qui regroupe six associations (90 % des jeunes accueillis), a voulu le rencontrer pour mettre les choses à plat. Nous n'avons jamais eu de retour, nous n'avons pas eu la possibilité de négocier. »

Il ne comprend pas pourquoi le département n'a pas mis en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom) avec les différentes associations. « L'appel à projets de Christian Gillet et sa détermination me font penser au 49.3. On a été complètement jetés. Et on ne souhaite pas que ce même processus puisse être dupliqué dans d'autres départements. »

N. H.

Une réunion, une manifestation, un spectacle à annoncer ?

Pour paraître dans Ouest-France et sur les sites ouest-france.fr et mville.com

saisissez votre info sur **infolocale.fr**

Journée de la femme à l'hippodrome
Remise d'une plante aux 100 premières arrivées

DIMANCHE 18 JUIN

RÉUNION PLAT-OBSTACLES
15h10 • 8 courses

Grande tombola
Avec de nombreux lots à gagner dont : 1 tablette, des montres, des clés USB...

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Bulletin et règlement disponibles à l'hippodrome. Photo non contractuelle

dès 15H30

Concours de Composition florale pour les femmes

Le Lion
SOCIÉTÉ DES COURSES DU LION D'ANGERS

ENTRÉE GRATUITE jusqu'à 18 ans - Restaurant panoramique : 02 43 06 10 62 - www.coursesdulion.com

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS OUEST-FRANCE

François Morel au Festival d'Anjou
Le jeudi 29 juin 2017 à CHOLET

Partagez un moment privilégié avec François MOREL et assistez à son spectacle La vie

A gagner : rencontre à 11h à la rédaction et spectacle à 20h30 au théâtre St-Louis, valable pour 2 personnes.

Tentez votre chance sur : www.jeux.ouest-france.fr du 14 au 21 juin 2017

En partenariat avec **ouest france**

L'Assemblée Générale Mixte du Centre de Gestion Agréé CGAF
ZA Croas ar Nezig - 29 800 SAINT THONAN - 02 98 46 41 25

se réunira le Jeudi 22 Juin 2017, à 11 Heures 00, à l'Hôtel OCEANIA Brest Aéroport (32 rue Baron Lacrosse - Z.I. de Kergaradec à GOUESNOU), selon l'ordre du jour suivant :

- Information sur les administrateurs
- Pouvoirs à donner
- Arrêté des comptes de l'exercice 2016
- Adoption du rapport relatif à l'activité du Centre au cours de l'exercice écoulé et à sa situation au 31 décembre 2016
- Adoption du rapport moral du secrétaire
- Adoption du budget pour l'exercice 2017
- Transformation du Cga CGAF en Organisme Mixte de Gestion Agréé
- Questions diverses

2017 LÉGISLATIVES LES DÉBATS

FRANCE 3 PREMIÈRE SUR L'INFORMATION DE PROXIMITÉ

DÉBAT LÉGISLATIVES 2017
présenté par
Virginie Charbonneau et Christine Vilvoisin

aujourd'hui
à 18h05 et 22h55

EN PARTENARIAT AVEC **ouest france** et **bleu**

3 pays de la loire

En direct à 16h30 sur pdl.france3.fr et sur [facebook/france3pdl](https://www.facebook.com/france3pdl)